

PRES « Université de Toulouse »

Journée du Centre régional Sudoc-PS Midi-Pyrénées (Cr 46)

24 janvier 2013

LE RÉSEAU DES CENTRES RÉGIONAUX DU SUDOC-PS

Les Cr du Sudoc-Ps sont les centres régionaux du Système universitaire de documentation pour les publications en série.

Les publications en série constituent des documents précieux pour la recherche.

Les Cr travaillent donc, avec tous les acteurs du Sudoc, à faciliter l'accès à ces publications et à l'information qu'elles contiennent, en décrivant et en localisant les ressources documentaires disponibles dans une ou plusieurs bibliothèques du réseau.

Cette journée a pour but d'informer les participants du rôle du réseau et de leur apport particulier au sein d'un organisme national qu'est le Sudoc.

LE RÉSEAU DES CENTRES RÉGIONAUX DU SUDOC-PS

■ HISTORIQUE

- A l'origine le CCN-PS : Catalogue Collectif National des Publications en Série.
 - Ce catalogue a été créé en 1982, il regroupait 2.930 établissements documentaires. Ce sont les 34 Centres régionaux (23 en région, 11 en Ile de France) qui géraient le signalement des publications en série d'une majorité de ces établissements.
 - En 2000 a eu lieu le pré-déploiement du CCN-PS vers le Sudoc (Système Universitaire de Documentation). Les Cr ont donc intégré le Sudoc.
 - A l'issue du déploiement, la mission des Cr a été recentrée sur les établissements hors bibliothèques universitaires, c'est-à-dire non déployés dans le Sudoc.
 - En mars 2002 est attribué un nouveau nom au réseau : le Cr Sudoc-PS.

LE RÉSEAU DES CENTRES RÉGIONAUX DU SUDOC-PS

■ LE RÉSEAU DES Cr AUJOURD'HUI

- Les Cr sont au nombre de 33 :
 - 22 Cr en province,
 - 10 Cr thématiques en Ile de France,
 - 1 Cr qui a un statut particulier puisqu'il correspond au centre ISSN France (International Standard Serial Number) implanté à la BnF, mais il fait partie intégrante du Sudoc-PS.
- La mission des Cr est double :
 - L'animation, la formation et l'extension du réseau des bibliothèques adhérentes et participantes au Sudoc. Ceci permet de maintenir une bonne couverture du Sudoc dans tous les domaines du savoir en assurant notamment le signalement des collections de publications en série.
 - Le contrôle bibliographique de l'ensemble des notices créées ou existantes, faisant l'objet d'une demande de numérotation ou de correction ISSN en liaison avec l'Abes et le centre international de l'ISSN ce qui vise à garantir la qualité et la fiabilité des données.

LE RÉSEAU DES CENTRES RÉGIONAUX DU SUDOC-PS

■ LES Cr ET L'ABES

Abes : Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur

- L'Abes a été créée en 1994 pour mettre en œuvre le Sudoc qui est le catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur.
- Le réseau des Cr est animé par l'Abes :
 - Les Cr ont signé une convention avec l'Abes,
 - L'Abes est le référent en cas de problème ou de difficulté en catalogage,
 - C'est par l'Abes que transitent tous les dossiers de demandes de numérotation ou de correction ISSN,
 - Tous les ans sont organisées les journées des Cr à Montpellier : témoignages, intervention d'ISSN France, questions/ réponses voir : <http://www.abes.fr/abes>

LE RÉSEAU DES CENTRES RÉGIONAUX DU SUDOC-PS

- Le Cr est le seul interlocuteur des centres documentaires non déployés de sa région vis-à-vis de l'Abes et de l'Abes vis-à-vis de ces centres.
- Chaque établissement (public comme privé) qui souhaite signaler ses états de collection dans le Sudoc, doit signer une convention avec le Cr. Chaque établissement s'engage alors sur l'accessibilité de ses collections.

LE RÉSEAU DES CENTRES RÉGIONAUX DU SUDOC-PS

■ LE SUDOC

- Ouvert en 2001, le Sudoc compte aujourd'hui plus de 10 millions de références bibliographiques : <http://www.sudoc.abes.fr/>.
- Aujourd'hui 1.400 bibliothèques sont déployées dans le Sudoc. A celles-ci s'ajoutent environ 2.000 bibliothèques et centres de documentation (publics et privés) non déployés. Ces derniers signalent uniquement leurs états de collection de périodiques dans la base du Sudoc et constituent le réseau Sudoc-PS ; ils sont gérés par les Cr.
- Chaque année de nouvelles bibliothèques intègrent le Sudoc : 17 bibliothèques en 2010, 2 en 2011, aucune en 2012 dans la région Midi-Pyrénées.

LE CR 46 Midi-Pyrénées

- Le Cr 46 relève du Service interétablissements de coopération documentaire (SICD), ce service est rattaché au PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) de Toulouse depuis janvier 2008.
- Le **SICD** est l'héritier de l'ex bibliothèque interuniversitaire de Toulouse. Après éclatement de la BIU et création des Services Communs de la Documentation dans les différentes universités, il a été décidé de maintenir un service de coopération chargé :
 - de l'informatisation des bibliothèques : SIGB Horizon – Réseau Archipel,
 - de la gestion et de la mise en valeur des fonds patrimoniaux : expositions, numérisation,
 - des coopérations nationales et régionales : Sudoc, Sudoc-PS, PCPP,
 - de gérer tous projets concernant la documentation que les établissements décideront de mutualiser.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

- Les missions du service ont été étendues ces dernières années à :
 - La mutualisation d'achats de documents électroniques,
 - La mise en place d'un système d'information : interface de découverte, archive ouverte institutionnelle.
- Le réseau compte aujourd'hui 62 bibliothèques relevant de 12 établissements.

Pour plus d'information voir : <http://bibliotheques.univ-toulouse.fr/>

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

Le PRES – Université de Toulouse a pour mission de :

- renforcer la visibilité et la lisibilité de l'ensemble du site toulousain dans un contexte européen et international compétitif (cf classement de Shangai),
- unir les compétences,
- favoriser les projets transversaux et internationaux,
- dynamiser l'activité de recherche et formation :
 - UNR,
 - Doctorat Université de Toulouse et signature unifiée des publications scientifiques,
- porter des projets comme l'opération Toulouse Campus, le Grand Emprunt, l'IDEX ...

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

■ DESCRIPTION DU SERVICE

- En poste depuis septembre 2009, je travaille à temps plein avec diverses fonctions :
 - responsable du Cr,
 - coordinateur périodiques pour le réseau des 62 bibliothèques utilisant le SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques) Horizon ,
 - formateur (module périodiques d'Horizon et catalogage des publications en série).

Marie-Pierre Lapabe me seconde 4 jours par semaine.

- Le Cr 46 gère 196 établissements : 67 déployés et 118* non déployés sur 8 départements.
 - * Ariège (5), Aveyron (7), Haute-Garonne (68), Gers (5), Lot (4), Hautes-Pyrénées (6), Tarn (16) et Tarn et Garonne (7).

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

- Il regroupe des établissements très variés :
 - 67 déployés : bibliothèques universitaires (Service Commun de la Documentation), d'IUT, d'IUFM, de grandes écoles dont l'Institut catholique, l'ENAC et l'école des Mines d'Albi qui étaient encore en 2010 des bibliothèques non déployées.
 - 118 non déployés : bibliothèques municipales, bibliothèques des archives municipales ou départementales, bibliothèques et centres de documentation d'écoles, de collèges, de lycées, de laboratoires de recherche, du CHU de Toulouse, d'entreprises privées, de musées, des Chambres de commerce et d'industrie, du CNRS, de conservatoires, d'académies, d'Institut, des Conseils généraux, de l'INSEE, de couvents, de sociétés archéologiques, ... etc.
Le Cr doit donc s'adapter à ces nombreux interlocuteurs : professionnels ou bénévoles.
 - Les établissements non déployés comptabilisent en décembre 2012 un total de 29.363 localisations de périodiques dans le Sudoc, dont 2.128 unica : notices bibliographiques où un seul établissement du réseau Sudoc est localisé.
 - 9 nouveaux établissements non déployés ont rejoint le Cr depuis mon arrivée : le Jardin botanique Henri Gaussens, les musées Massey de Tarbes et Goya à Castres, les Archives municipales de Millau et de Mazamet, le CERAC à Castres, ARPO de Carmaux et la DRAC Midi-Pyrénées.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

■ LES MISSIONS DU Cr 46

■ Les états de collections

- Une à deux fois par an le Cr envoie à chaque établissement non déployé un fichier Abes recensant ses états de collection dans le Sudoc dans le but de faire les mises à jour : corriger les états de collection, signaler les lacunes, supprimer des titres, rajouter de nouveaux abonnements.
- Ces mises à jour sont longues et fastidieuses, elles peuvent prendre plusieurs mois.
- Vous nous transmettez votre document ou bien le fichier Abes corrigé et nous faisons les corrections nécessaires. En cas de problème nous rentrons en contact avec vous.

Aucun délai n'est imposé pour que vous fassiez ces mises à jour, en revanche si au bout de quelques années nous n'avons toujours pas de vos nouvelles, votre établissement et les collections qui y sont rattachées risquent d'être retirés de la base Sudoc.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

- Certains établissements qui ont adhéré au Sudoc en tant qu'établissement non déployé n'ont pas toujours bien perçu les contraintes inhérentes, notamment le besoin d'actualisation des données les concernant.
- En faisant ces mises à jour des états de collection, le Cr en profite pour faire un contrôle bibliographique de la notice : la corriger, l'enrichir, la mettre à jour. Ce travail est le garant de la qualité et de la fiabilité des données du catalogue.
- Les Cr constatent les changements de pratiques face à l'utilisation de la documentation. Ainsi pour certaines bibliothèques le développement de la documentation électronique dans les SCD (Services commun de la documentation) a incité les laboratoires à arrêter des abonnements papier pour des raisons économiques mais également pour ne plus payer des abonnements disponibles, par ailleurs, avec un accès bien plus facile.
- En 2012, la présence d'une stagiaire a permis de faire en grande partie la saisie des états de collection de la BIPFPIG (Bibliographie de la presse française politique et d'information générale) des départements* déjà traités par la BnF dans le Sudoc. Le travail sera terminé au plus vite nous l'espérons.
 - * Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne, Tarn , Lot ; les Hautes-Pyrénées sont en cours de traitement par la BnF.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

■ Les dossiers ISSN

- Le Cr a pour mission de gérer les demandes de numérotation ou correction ISSN des établissements déployés ou non de son réseau. Ces demandes concernent toutes les **ressources continues** c'est-à-dire les ressources intégratrices (ressources à mise à jour : publications à feuillets mobiles et sites Web) et les publications en série (les périodiques, les journaux, les annuaires, les actes de congrès et les collections de monographies).
- Lorsqu'une nouvelle publication en série paraît il faut créer une notice bibliographique dans le Sudoc et constituer un dossier de demande de numérotation à destination d'ISSN.

Il arrive aussi que de très vieilles publications n'aient pas encore été numérotées, il faut également constituer un dossier. C'est le catalogage rétrospectif. Il n'y a pas de date limite d'ancienneté pour demander la numérotation ISSN d'un titre.

Il y a également toutes les publications locales : bulletins municipaux, bulletins d'associations, bulletins paroissiaux qu'il faut créer dans le catalogue.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

- Il se peut également qu'une publication subisse un changement dit « majeur » (cf normes AFNOR FD Z44-063, août 2007) il faut donc constituer un dossier pour faire une demande de correction sur certaines zones dites sous autorité : dates, pays et type de publication, éditeur d'origine, suite, devient, supplément, titre clé et titre abrégé.
- Le Cr constitue des dossiers de demande avec l'aide des établissements qui lui remettent les documents nécessaires. Ces dossiers sont envoyés à l'Abes qui les redirige ensuite vers le centre ISSN pour traitement.
- En 2010 le CR 46 a envoyé 514 demandes de numérotation et/ou correction à l'Abes, 501 en 2011, 180 en 2012.

Le passif du début des années 2000 a été résorbé entre 2008 et 2011, mais les états de collection de certains établissements doivent encore être entièrement revus. Nous sommes donc conscientes que le travail n'est pas fini ; de nombreux titres présents dans le Sudoc n'ont pas encore d'ISSN (si vous en voyez en cherchant dans le catalogue n'hésitez pas à nous le signaler) et il faut encore créer de nombreuses notices pour les publications locales.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

- La prospection, les conventions
 - Le Cr doit prospecter pour trouver de nouveaux établissements susceptibles d'enrichir et de diversifier les collections déjà signalées dans le Sudoc.
Il y a donc un très gros travail de contact par téléphone, par mél, puis de relance pour signer la convention, remettre la fiche descriptive de son établissement et transmettre ses états de collection.
 - La situation économique n'est pas propice à la prospection car de nombreux centres ferment faute de personnel ou réduisent leur budget d'abonnement, ainsi 62 bibliothèques ou centres de documentation ont été supprimés en 2012. Par ailleurs il y a la concurrence de l'électronique qui entraîne la suppression des abonnements papier.
 - En complément de la prospection faite par le Cr, tout établissement peut rentrer directement en contact avec le Centre régional afin d'obtenir des informations pour adhérer et signaler ses collections dans le Sudoc.
 - Le Cr46 souhaite entre autre intégrer toutes bibliothèques dont les collections sont en relation avec le domaine de l'aéronautique.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

- Les fiches RCR : Répertoire des Centres de Ressources présents dans le Sudoc
 - Chaque établissement localisé dans le Sudoc a sa fiche descriptive dans le Sudoc. Lors de l'envoi de votre fichier d'état de collection elle est mise en lien pour savoir si des mises à jour sont à apporter : nom du responsable, adresse, téléphone, services proposés par l'établissement, thématique de vos collections, informations pratiques , géolocalisation ...
 - Le Cr attire l'attention sur le fait que les **contacts** (mél, téléphone) signalés dans cette fiche sont souvent erronés.
 - Nous avons pu constater que sur Internet les informations sont parfois erronées faute de mise à jour des sites suite à des fusions ou des fermetures de services ou d'établissements.

Il est donc essentiel que les bibliothèques nous informent de tous changements les concernant, et plus particulièrement les modifications d'adresse mél, car beaucoup de messages nous reviennent en erreur.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

■ L'animation du réseau

- L'objectif des Cr est d'affermir la coopération au niveau régional entre les organismes documentaires les plus divers pour un meilleur accès au document.
- Le Cr est le référent auprès des établissements déployés à propos du catalogage des publications en série. Il apporte son aide pour résoudre des problèmes liés au catalogage des publications en série et constituer les dossiers à destination du centre ISSN.
- Le Cr46 compte 4 entrées secondaires : la BM de Toulouse, le Muséum, la BM de Castres et la BM de Montauban. Bien qu'autonome pour le signalement de leurs états de collections dans le Sudoc ces établissements restent rattachés au Cr et peuvent se tourner vers lui pour toutes questions relatives à leurs collections.
Au printemps prochain l'Abes va proposer une interface Web d'exemplarisation : **Colodus**. Elle sera proposée dans un premier temps aux bibliothèques qui n'utilisent pas encore WinIBW. Les actuelles entrées secondaires pourront rester avec WinIBW, si elles le souhaitent, jusqu'à l'expiration de la convention en cours.
- La journée Cr sera organisée de façon plus régulière pour permettre aux membres du réseau de se rencontrer mais également pour faire le point des thématiques qui intéressent le réseau et sur l'avancée des travaux. La dernière a eu lieu en mars 2011 ici même, environ 80 personnes étaient présentes.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

■ **LE PLAN DE CONSERVATION PARTAGÉ DES PÉRIODIQUES EN MIDI-PYRÉNÉES : PCPP-MP**

- Il a pour but de proposer dans tous types d'établissements, déployés ou non, des collections de périodiques complètes, en bon état, localisées dans le Sudoc et disponibles à la consultation. L'enjeu est scientifique et patrimonial.
 - Le plan doit garantir et faciliter l'accès régional au plus grand nombre de titres, développer le service du Prêt Entre Bibliothèques (PEB). De plus il permet de faire des économies de place en répartissant la conservation des titres dans les établissements partenaires et des économies budgétaires.
- Il y a 15 plans de conservation en France, on les retrouve signalés dans l'interface publique du Sudoc.
 - Si on clique sur le plan sélectionné on obtient la liste de tous les titres retenus.
 - A ce jour 742 titres portent la mention PCMP.



Université
de Toulouse

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

rechercher (et) (PCP : Plan de conservation partagée) [midi pyrénées](#)

Envoyer

Cochez une ou plusieurs cases correspondant à votre recherche, et cliquez sur Envoyer, un terme de recherche.

✓ Résultats terme recherché

- ☐ 45 [PCAM](#)
- ☐ 654 [PCAq](#)
- ☐ 2086 [PCAUv](#)
- ☐ 704 [PCBo](#)
- ☐ 421 [PCCA](#)
- ☐ 277 [PCCAPI](#)
- ☐ 2 [PCCEN](#)
- ☐ 663 [PCFC](#)
- ☐ 1 [PCLim](#)
- ☐ 5440 [PCMed](#)
- ☐ 742 [PCMP](#)
- ☐ 477 [PCNPDC](#)
- ☐ 80 [PCPACA](#)
- ☐ 85 [PCPic](#)
- ☐ 2352 [PCRA](#)

PCAM : Ecoles nationales supérieures des arts et métiers

PCAq : Aquitaine

PCAUv : Auvergne

PCBo : Bourgogne

PCCA : Champagne Ardenne

PCCAPI : Champagne Ardenne Picardie

PCCEN : Centre

PCFC : Franche-Comté

PCLim : Limousin

PCMed : Médecine en Ile de France

PCMP : Midi-Pyrénées

PCNPDC : Nord – Pas de Calais

PCPACA : Provence Alpes Cotes d'Azur

PCPic : Picardie

PCRa : Rhône-Alpes

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

- Le PCPP-MP en Midi-Pyrénées est coordonné par le CRL (Centre Régional des Lettres) <http://www.Crl-midipyrenees.fr/> avec le soutien du Centre régional Sudoc-PS.
- En Midi-Pyrénées c'est le CRL qui en 2005 a créé un comité de pilotage et engagé un travail sur les conditions de mise en place d'un plan régional. Ce comité de pilotage, constitué d'une quinzaine de personnes provenant de tous types d'établissements, établit la liste des titres à conserver.
- A ce jour il y a 40 établissements de conservation et 45 établissements associés qui contribuent à l'accroissement des collections des établissements de conservation par des dons. Un établissement de conservation peut aussi être associé.
- En 2012 il y avait :
 - 36 titres de presse générale,
 - 50 titres grand public,
 - 448 titres spécialisés,
 - 159 titres d'intérêt régional et local.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

- Pour participer au PCMP les établissements de conservation et associés doivent signer une convention avec le CRL.
- Les établissements de conservation, qu'ils soient déployés ou non, doivent : adhérer au Sudoc, participer au bilan annuel organisé par le CRL,
- Les documents doivent être consultables par tous, sur place ou à distance sous forme de photocopies. L'accès gratuit à la consultation sur place doit être assuré.
- Chaque année de nouveaux établissements rejoignent le plan et de nouveaux titres sont proposés.
- En 2012 l'Abes a mis en place l'application **Périscopes** (Periscopes.sudoc.fr), qui permet à tous les gestionnaires de plan d'afficher et d'évaluer les états de collection des périodiques signalés dans le Sudoc. Cet outil est très précieux.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

■ LES PROJETS DU Cr 46

■ Le suivi des établissements non déployés

Le but pour le Cr 46 est de poursuivre l'état des lieux des établissements encore actifs : faire les mises à jour des états de collection, corriger les fiches. En 2012 un gros travail de contact par téléphone a été fait et a permis de supprimer un grand nombre de centres qui n'existaient plus mais aussi d'obtenir enfin de nombreux fichiers de mises à jour dont le traitement est en cours.

- Ariège : 5 établissements → 4 ont été mis à jour entre 2009 et 2012
- Aveyron : 7 établissements → 5 ont été mis à jour entre 2009 et 2012
- Haute-Garonne : 67 établissements → 40 ont été mis à jour entre 2009 et 2012
- Gers : 5 établissements → 1 a été mis à jour entre 2009 et 2012
- Lot : 4 établissements → 2 ont été mis à jour entre 2009 et 2012
- Hautes-Pyrénées : 6 établissements → 6 ont été mis à jour entre 2009 et 2012
- Tarn : 16 établissements → 10 ont été mis à jour entre 2009 et 2012
- Tarn et Garonne : 7 établissements → 4 ont été mis à jour entre 2009 et 2012

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

■ La prospection de nouveaux établissements

- Le Cr souhaite pouvoir poursuivre la prospection auprès d'établissements encore méconnus dans le réseau.
- Il serait bien que les bibliothèques associées du PCMP puissent intégrer le Sudoc. Il n'est pas nécessaire d'avoir nombre de titres pour y adhérer. Certaines bibliothèques ont une dizaine de titres signalés au catalogue, mais quels titres ! Pour rappel le Cr 46 recense 2.128 unica (notices bibliographiques où seulement un établissement du réseau Sudoc est localisé).
- Il faut également se tourner vers des bibliothèques d'associations dont les collections sont parfois exceptionnelles.
- La prospection peut également permettre de faire connaître le plan de conservation partagé des périodiques et ainsi enrichir la liste des titres retenus.
- Après la prospection vient le temps de la signature de la convention entre l'établissement et le Cr, puis la création de la fiche RCR dans le Sudoc et enfin la localisation des états de collection qui peut prendre plus ou moins de temps en fonction du volume de titres et du nombre de notices à créer dans le catalogue.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

- Améliorer la communication et l'animation
 - Nous souhaitons pouvoir renouveler la journée Cr, et y faire participer des établissements pour qu'ils fassent des retours d'expérience en tant qu'établissement participant au Sudoc, et/ou au plan de conservation partagé des périodiques.
 - Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer plus régulièrement pour vous aider dans votre travail lorsque vous rencontrez des problèmes ou avez des questions. Depuis mon arrivée, j'ai rencontré une dizaine de collègues dans leurs établissements. Ces rencontres sont riches d'enseignements et me permettent de mieux cerner vos attentes et vos besoins au sein du réseau.
 - Notre réseau de bibliothèques est riche de diversité. Par le biais du plan de conservation partagé des périodiques le Cr souhaite que des établissements puissent échanger entre eux en dehors du cadre de la région Midi-Pyrénées. Il est tout à fait envisageable que dans l'avenir des transferts de collection puissent se faire au-delà du réseau Midi-Pyrénées. C'est déjà en pratique entre les départements de Hautes-Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques.
- Campagne de renouvellement des conventions de participation au Sudoc-PS.

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

- Les accès Web PEB (Prêt Entre Bibliothèque)
 - Un établissement non déployé peut tout à fait demander l'accès au PEB via le portail public du Sudoc, ceci dans le but d'envoyer des demandes pour ses lecteurs.
 - La procédure est simple : vous rentrez en contact avec le Cr, vous transmettez des informations sur votre établissement qui seront envoyées à l'Abes. L'Abes rentre en contact avec vous pour vous faire signer une convention et paramétrer votre établissement, vous attribuer un login et un mot de passe pour la connexion Sudoc. Cette procédure vous donne le statut de demandeuse dans le réseau Supeb et votre bibliothèque est identifiée via le CCFr (Catalogue Collectif de France <http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/>) dans le réseau PIB (Prêt Inter-Bibliothèque).
 - Il est également possible qu'un établissement non déployé, du fait d'une activité de PEB importante, demande à l'ABES l'installation de WinIBW pour utiliser le mode Supeb.
 - A ce jour 3 établissements bénéficient de ce service : les Archives départementales du Lot, l'ENFA à Castanet et le musée Massey à Tarbes .



Université
de Toulouse

LE Cr 46 – Midi-Pyrénées

Catalogue SUDOC-PEB - enduser/form - Mozilla Firefox

http://www.sudoc.abes.fr/request/FORCETT=HTML/DB=2.1/SET=1/TTL=1/FORM/LOAN?PPN=147858054&LANG=

abes

■ identification

Saisissez votre **identifiant** et **mot de passe** puis cliquez sur le bouton **envoyer**.

Mise en garde
L'accès au PEB est réservé aux utilisateurs qui possèdent un identifiant et un mot de passe. Les identifiants et mot de passe sont délivrés par le responsable PEB de votre bibliothèque de rattachement.
Nous vous remercions de prendre contact avec le service PEB de votre bibliothèque, si vous désirez accéder à ce service et non avec l'ABES qui ne délivre aucune habilitation et ne possède aucun document.

identifiant

mot de passe

envoyer

Terminé

démarrer

Google... Courr... WinIB... 4 Fi... Mes d... Gmail... Micro... Google Talk 13:59

L'accès au PEB via le Sudoc se fait avec des codes d'accès

CONTACTS ET INFORMATIONS

Centre régional Sudoc des Publications en série – Midi-Pyrénées

Eugénie Vanderplancke
11, rue des Puits Creusés
31070 TOULOUSE CEDEX 07
Tél : 05 34 45 61 51
Fax : 05 34 45 61 50

Eugenie.Vanderplancke@univ-toulouse.fr

<http://bibliotheques.univ-toulouse.fr>

Centre régional des Lettres – Midi-Pyrénées

Plan de conservation partagé des périodiques

Christine Desplebains
7, rue Alaric II – BP 842
31000 TOULOUSE
Tél : 05 34 44 50 24
Fax : 05 34 44 50 29

C.Desplebains@crl-midipyrenees.fr

<http://www.crl-midipyrenees.fr/>